

& la victoire seconda la justice des armes du Roi par les avantages successifs que les troupes Françaises remportèrent sur eux.

Il n'est pas douteux que le Roi n'eût été en droit d'exercer sur les Etats d'Hannovre toutes les rigueurs de la guerre que le Roi de Prusse a exercées en Saxe; & s'ils ont éprouvé de meilleurs traitemens, ils n'en ont été redevables qu'à la grandeur d'ame de Sa Majesté, qui la met au-dessus de la vengeance & de la prospérité.

Mais ces sentimens généreux du Roi n'ont jamais éclaté davantage que dans la Capitulation de Closter-Seven. L'Armée Hannovrienne, forcée de fuir devant celle du Maréchal de Richelieu, avoit été obligée de se retirer à Stade pour dernière ressource: son état ne pouvoit être plus dangereux. Le Duc de Cumberland, Général des Hannovriens, avoit à craindre le juste mécontentement de ses Alliés, prêt à éclater; à sauver ses troupes de la destruction totale dont elles étoient menacées; à mettre à couvert le trésor du Roi son père; à empêcher que les Duchés de Bremen & de Verden ne devinssent le théâtre de la guerre; & à soustraire tous les Etats du Roi d'Angleterre en Allemagne, aux calamités qu'entraîne une défaite générale, & que le concours de plusieurs circonstances n'auroit rendu que trop légitimes.

La conjoncture n'étoit pas favorable pour fléchir le vainqueur. Le Roi d'Angleterre étoit prêt à faire partir une très-forte Escadre avec des troupes de débarquement, " dans le dessein de s'emparer de Roschefort, ou du moins de brûler les Chantiers, les magasins, en un mot d'exercer toutes les hostilités possibles sur les côtes de France. "

A tant de sujets d'allarmes pour les vaincus, s'en joignoit un supérieur à tous les autres; l'expérience du passé paroissoit avoir inspiré une juste défiance sur toute proposition de la part du Roi d'Angleterre Electeur d'Hannovre; le Duc de Cumberland en avoit des preuves récentes. Depuis qu'il avoit été obligé de passer dans le Duché de Bremen, il avoit proposé la neutralité, & elle lui avoit été refusée; il avoit fait savoir au Ministère de France qu'il étoit autorisé par les pleins-pouvoirs du Roi
son